



D.2025.12.17.3.2

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

**3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ**

**3.2 – Partenariat : autorisation de signer l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle n°2020-1076 avec Atmo Occitanie portant sur le programme 2026 de surveillance de la qualité de l'air**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                                    | PRÉSENTS | POUVOIR         | ABSENT-EXCUSÉ |
|----------------------------------------------------|----------|-----------------|---------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>                          |          |                 |               |
| ANDRÉ Gérard                                       |          | X (M. Jop)      |               |
| BOLZAN Jean-Jacques                                |          | X (M. Chollet)  |               |
| BRIAND Sacha                                       | X        |                 |               |
| CARLES Joseph                                      | X        |                 |               |
| CARNEIRO Grégoire                                  | X        |                 |               |
| CHOLLET François                                   | X        |                 |               |
| GRASS Francis                                      |          | X (M. Briand)   |               |
| JOP Serge                                          | X        |                 |               |
| LATTES Jean-Michel                                 | X        |                 |               |
| MOUDENC Jean-Luc                                   |          | X (M. Lattes)   |               |
| OCHOA Nina                                         | X        |                 |               |
| TERRAIL-NOVES Vincent                              |          | X (M. Carneiro) |               |
| TRAUTMANN Pierre                                   |          | X (Mme Ochoa)   |               |
| TRAVAIL-MICHELET Karine                            |          | X (M. Carles)   |               |
| <b>SICOVAL</b>                                     |          |                 |               |
| CHERUBIN Laurent                                   | X        |                 |               |
| LUBAC Christophe                                   |          | X (M. Chérubin) |               |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE</b> |          |                 |               |
| SEMPERBONI Patrice                                 | X        |                 |               |
| <b>LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION</b>     |          |                 |               |
| GUYOT Philippe                                     | X        |                 |               |
| <b>LE MURETAIN AGGLO</b>                           |          |                 |               |
| SUAUD Thierry                                      | X        |                 |               |
| TERRISSE Jean-Marc                                 |          | X (M. Suaud)    |               |

**Tisséo-Collectivités**

**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

## **I – Rappel du contexte général**

Tisséo Collectivités s'appuie sur Atmo Occitanie pour réaliser des mesures de qualité de l'air au titre de trois missions principales :

- L'exploitation du réseau de métro et du réseau de surface, avec notamment la mise en œuvre du plan de surveillance de la qualité de l'air des enceintes ferroviaires souterraines depuis 2004 ;
- Les études de suivi et d'évaluation des infrastructures de transports en commun en site propre ;
- Le suivi et l'évaluation du plan de mobilité.

Une convention pluriannuelle pour la période 2021-2026, approuvée par délibération D.2020.12.16.2.1, a été signée avec Atmo Occitanie pour répondre aux objectifs partagés de surveillance de la qualité de l'air et d'évaluation de l'impact climat-air-énergie des politiques de mobilité mises en œuvre dans le ressort territorial de Tisséo Collectivités :

- L'accompagnement du plan de mobilité ;
- Les études d'évaluation de la contribution à l'amélioration de la qualité de l'air des infrastructures de transports en commun : métro, tramway, Linéo et bus en site propre ;
- Les évaluations après la mise en service des projets d'infrastructures de transports en commun ;
- Le suivi de la qualité de l'air intérieur dans l'enceinte souterraine du métro et la mise en œuvre du protocole national harmonisé.

Les avenants n°1 à 5 à la convention pluriannuelle, qui précisent les programmes annuels de travail et qui fixent les contributions de Tisséo Collectivités pour les années 2022 à 2025 ont été approuvés par délibération D.2021.12.15.2.2, D.2022.12.14.3.4, D.2023.06.28.4.3 et D.2024.02.07.3.4 et D.2024.12.11.3.2.

### **Objet de la délibération**

**La présente délibération a pour objet de proposer un sixième avenant à la convention pluriannuelle 2021-2026.** Cet avenant vise à :

- Formaliser la non-réalisation d'une action prévue au programme d'action de l'année 2025 par l'avenant 5 ;
- Définir le programme d'actions d'évaluation et de surveillance de la qualité de l'air pour l'année 2026 ;
- Fixer la contribution annuelle de Tisséo Collectivités.

Le programme d'actions pour l'année 2026 se compose d'un programme d'évaluation de l'impact des transports sur la qualité de l'air (annexe n°2 à la convention), d'un plan de surveillance de la qualité de l'air dans l'enceinte du métro (annexe n°3) et d'une étude sur l'évaluation de l'impact d'actions pour diminuer les concentrations de polluants sur la qualité de l'air intérieure et extérieure du métro (annexe n°4).

Le programme d'évaluation de l'impact des transports sur la qualité de l'air prévoit de poursuivre le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ainsi que de la consommation énergétique de l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine. L'historique 2008-2024 sera complété avec les indicateurs de l'année 2025. Le programme prévoit également l'accompagnement de Tisséo dans ses actions Climat-Air-Energie.

La contribution de Tisséo Collectivités à cet accompagnement représente 19 547 €.

Le plan de surveillance de la qualité de l'air dans l'enceinte du métro prévoit de maintenir l'historique de suivi et de poursuivre la mise en œuvre du guide de recommandations pour la réalisation de mesures harmonisées de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines :

- En évaluant la qualité de l'air dans deux stations de métro sélectionnées (Roseaie et Jean Jaurès B) ;
- En réalisant les mesures dans les rames de métro ;
- En réalisant un tableau de bord récapitulant tous les indicateurs demandés dans le cadre du guide de recommandations pour que Tisséo Collectivités puisse le transférer à l'INERIS.

La contribution de Tisséo Collectivités à ce plan de surveillance représente 37 110 €.

Les mesures envisagées au sein de la station Jean Jaurès de la ligne A, inscrites à l'avenant n°5, n'ont pas pu être effectuées en 2025 à la suite des travaux de remplacements des escaliers mécaniques. L'annexe n°1, précise que l'action a été annulée et entraîne l'émission d'un avoir d'un montant de 6 422 €, reporté sur le plan de surveillance de la qualité de l'air 2026. La contribution de Tisséo Collectivités est ainsi réduite de 37 110€ à 30 688€.

L'étude sur l'évaluation de l'impact d'actions pour diminuer les concentrations de polluants sur la qualité de l'air du métro prévoit de tester l'impact de la ventilation et du nettoyage des tunnels au niveau des quais des stations Roseaie et Mirail Université et aux abords d'une bouche d'aération de la station Roseaie.

La contribution de Tisséo Collectivités à cette étude représente 64 219 €. Une subvention de l'ADEME à hauteur de 70% a été obtenue dans le cadre du programme AACT-AIR.

**Au global, le montant de la contribution de Tisséo Collectivités à la réalisation du programme d'actions 2026 est de 114 454 €.**

Cette somme vient en complément de la contribution annuelle à l'investissement de 26 812 € versée annuellement de 2023 à 2026 pour permettre le renouvellement et l'achat par Atmo Occitanie de quatre appareils de mesure nécessaires à la poursuite de la surveillance de la qualité de l'air dans le métro toulousain (avenant n°3 approuvé par délibération D.2023.06.28.4.3).

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle 2020-2026 n°2020-1076, avec un engagement à contribuer financièrement à hauteur de 114 454 € à la réalisation du programme de surveillance de la qualité de l'air pour l'année 2026 et d'autoriser le Président à signer cet avenant.

\*\*\*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle n°2020-1076 entre Tisséo Collectivités et Atmo Occitanie.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle n°2020-1076.

**ARTICLE 3 : DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2026 de Tisséo Collectivités.

**ARTICLE 4 :** DIT que cette délibération et la convention seront transmises :

- à Madame la Présidente d'Atmo Occitanie pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**